

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par : Mélanie OZOUF Fonction : Conseillère Musique et Danse

et par : Carole MOULINET

Fonction: Gestionnaire cellule financière

Téléphone: 02-31-38-39-86

Courriel: carole.moulinet@culture.gouv.fr

Caen, le 22 JUIN 2072

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté attributif de la subvention qui vous est allouée au titre de 2022. La somme de 5 000 € sera mise en paiement, dans les prochains jours, par les services de la direction régionale des finances publiques.

J'attire votre attention sur le fait que tout bénéficiaire de subvention publique doit en fournir le compte-rendu financier, ainsi que les comptes approuvés et le bilan d'activité de l'année concernée, avant le 30 juin de l'année suivante. Il vous revient donc de transmettre à la DRAC ces documents avant le 30 juin 2023 pour ce qui concerne la subvention versée en 2022. Ces documents devront être adressés au gestionnaire financier en charge de votre dossier, dont les coordonnées figurent en tête du présent courrier.

Enfin, je vous remercie d'informer mes services de toute modification dans le déroulement de l'opération subventionnée, notamment des données financières. À défaut, l'administration peut exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît, au terme des opérations de contrôle, que celle-ci a été partiellement utilisée ou utilisée à des fins non conformes à l'objet de l'action, ou en cas de non-transmission du compte-rendu financier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région et par délégation, La Directrice régionale des affaires culturelles et par subdélégation, Le Directeur régional adjoint,

Charles DESSERVY

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation, La directrice régionale des affaires culturelles

Frédérique BOUR

Madame Virginie GUILLAUMET Présidente de l'association Culture Jazz 3 rue Auguste Vacquerie 76490 RIVES EN SEINE